

Document
à conserver !

Risques majeurs :

Adoptez

les bons

Réflexes !



DICR!M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

1^{ère} édition

Le Mot du Maire

La **sécurité des habitants** est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. Ainsi, et conformément à la réglementation, ce document vous informe des risques présents dans votre commune et des consignes de sécurité à suivre si cela devait se produire. La commune a également travaillé à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde dont les moyens d'alerte de la population et les lieux stratégiques en cas d'événement majeur, vous sont présentés.

Lisez attentivement ce document et conservez-le.



Moyens d'alerte à la population

En cas d'événement majeur (alerte météorologique de vent fort, orage, neige-verglas, canicule, grand-froid, un accident de transport de matières dangereuses, un feu de forêt, un accident industriel, un séisme, une pollution) la commune alertera la population et diffusera les consignes de sécurité avec les moyens d'alerte suivants:



- Un véhicule équipé d'un **mégaphone** circulera sur l'ensemble du territoire communal ou à proximité de la zone à risque.



- La **sirène** située sur le site de la CAVAC sera déclenchée en cas d'accident industriel. Le **signal sonore** consiste en trois émissions successives de 1 min et 41 s séparé par des intervalles de 5 secondes. Le test de la sirène est effectué tous les premiers mercredi de chaque mois à midi. **Se reporter aux consignes de sécurité associées dans ce document.**



- Retentissement des **cloches de l'église** en cas de risque technologique de grande ampleur et en cas de phénomène météorologique de niveau rouge. A son déclenchement veuillez écouter la radio ou consulter le site internet de la commune ou consulter le panneau d'affichage de la mairie.



- Un message d'alerte sera publié sur le **site internet** et le **panneau d'information de la mairie**.



- Les habitations concernées par le risque feu de forêt seront alertées par **téléphone** ou **porte à porte**.



Vent violent Orage

Météo-France couvre les phénomènes météorologiques par une carte de vigilance.

En cas d'alerte orange, des phénomènes dangereux sont prévus.

En cas d'alerte rouge, une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'une **intensité exceptionnelle** sont prévus.

AVANT

- ⇒ Limitez vos déplacements, si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudent et empruntez les grands axes de circulation
- ⇒ Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, meubles de jardin)
- ⇒ Rentrez les animaux
- ⇒ Abritez-vous hors des zones boisées et du littoral

PENDANT

- ⇒ Limitez votre vitesse sur route et autoroute
- ⇒ Débranchez les appareils électriques
- ⇒ En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers
- ⇒ N'intervenez pas sur les toitures
- ⇒ Ne bravez ni les intempéries ni l'océan qui peuvent vous emporter

APRÈS

- ⇒ Ne touchez pas aux câbles électriques
- ⇒ Ne prenez pas de risque inconsidéré (réparation de toiture,...)

EN CAS D'ALERTE ROUGE :

- ⇒ Restez chez vous ou le cas échéant, gagnez un abri en dur et n'en sortez pas



Feu de forêt

604 Hectares de Bois, ¼ superficie du territoire. Il s'agit d'une forêt essentiellement privée, seulement une douzaine d'hectares appartiennent à la Commune.

La forêt est traversée par la ligne SNCF.

AVANT

- ⇒ Ayez une attitude responsable : n'allumez jamais un feu en forêt / ne fumez pas / ne laissez pas s'accumuler ce qui pourrait favoriser un incendie
- ⇒ Repérez les chemins d'évacuation, les abris
- ⇒ Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- ⇒ Débroussailliez les abords de votre habitation

PENDANT

DEPART DE FEU :

- ⇒ Donnez l'alerte aux services de secours (18 ou 112)
- ⇒ Attaquez les flammes à leur base en utilisant de l'eau ou à défaut, piétinez le feu, battez-le avec une branche ou étouffez-le avec un vêtement
- ⇒ Si vous essayez d'éteindre le feu, protégez-vous

LE FEU APPROCHE :

- ⇒ Eloignez-vous dans la direction opposée, dos au vent, recherchez un écran (rocher, mur...)
- ⇒ Si vous êtes surpris par le front de feu, respirez à travers un linge humide

UNE MAISON BIEN PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR ABRIS :

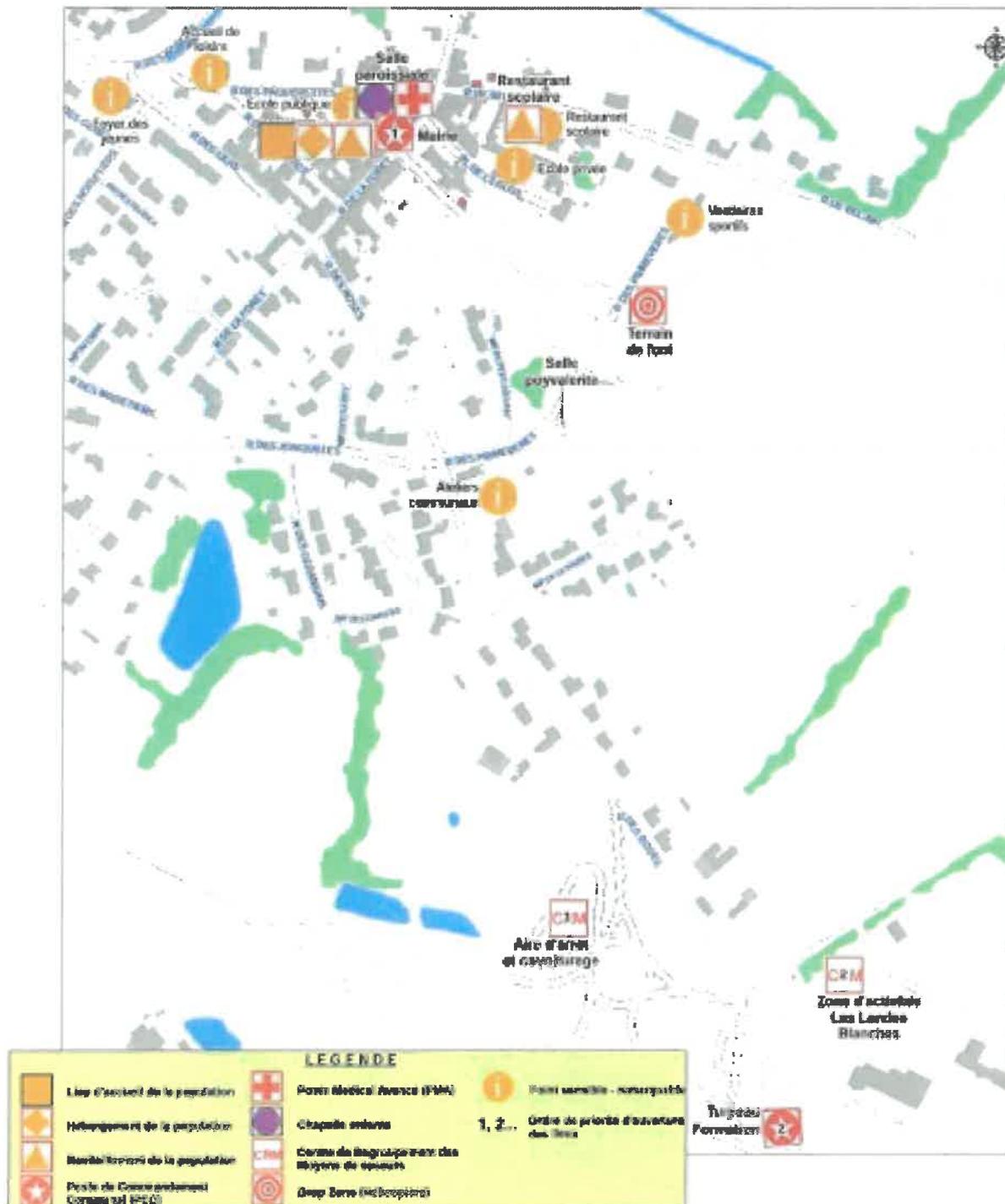
- ⇒ Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- ⇒ Occultez les aérations avec des linges humides
- ⇒ Rentrez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après
- ⇒ Préparez-vous à une évacuation éventuelle sur ordre des autorités

APRÈS

- ⇒ Eteignez les foyers résiduels

Carte des lieux stratégiques en cas de risques majeurs

Lors de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, la Mairie a identifié des lieux stratégiques qui seraient déployés pour assurer l'accueil, l'hébergement et le ravitaillement de la population. Ces derniers sont localisés dans le bourg de la commune sur la carte ci-dessous.



Pour la période du 15/03/2025 au 31/12/2025



Transport de matières dangereuses

Fougeré est concernée par le risque de transport de matières dangereuses **par voie, voie ferrée et canalisation de gaz**

Plusieurs types de dangers existent suite à un accident de transport de matières dangereuses : explosion, incendie, pollution de l'air, de l'eau et/ou du sol.

AVANT

⇒ Sachez identifier un convoi de marchandises dangereuses : repérez les signalisations apposées sur les camions

PENDANT

TÉMOIN D'UN ACCIDENT

⇒ **Donnez l'alerte aux services de secours** en précisant : le lieu, le moyen de transport, la présence de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite,...), la description des panneaux présents sur le camion

⇒ **Protégez la zone pour éviter un sur-accident** : balisez les lieux du sinistre, faites éloigner les personnes à proximité, ne fumez pas.

FUITE DE PRODUIT / NUAGE TOXIQUE

⇒ Ne touchez pas le produit / en cas de contact : lavez-vous et changez-vous

⇒ Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

⇒ Rejoignez le bâtiment le plus proche

⇒ **Confinez-vous** : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air

APRÈS

⇒ Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations

⇒ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation



Séisme

Tout le département est classé en zone dite d'aléa modéré de niveau 3 sur une échelle de 5.

Pour en savoir plus consultez les sites :
www.risquesmajeurs.fr
www.franceseisme.fr

AVANT

⇒ Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité

PENDANT

Dans tous les cas, protégez-vous la tête avec les bras, n'allumez pas de flamme

A L'INTERIEUR :

⇒ Mettez-vous près d'un mur, une colonne portante ou sous des meubles solides

⇒ Eloignez-vous des fenêtres

A L'EXTERIEUR :

⇒ Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, arbres...)

EN VOITURE :

⇒ Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses

APRÈS

⇒ Après la 1^{ère} secousse, méfiez-vous des répliques

⇒ Ne prenez pas les ascenseurs

⇒ Coupez l'eau, l'électricité, le gaz

⇒ En cas de fuite de gaz ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités

⇒ Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après le séisme, risque de raz-de-marée

⇒ Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, canalisation,...)



Risque industriel

La commune de Fougeré est concernée par le risque industriel en raison de la présence sur son territoire d'un établissement CAVAC classé Seveso « Seuil Bas ».

Le système d'alerte spécifique est :

Le mégaphone de la Mairie et la radio

AVANT

➔ Connaissez le moyen d'alerte spécifique pour ce risque : **Le Mégaphone de la Mairie**

PENDANT

➔ Dès l'audition de ce signal, mettez-vous à l'abri dans un local

A L'INTERIEUR :

➔ Restez où vous êtes, ne partez pas en voiture

A L'EXTERIEUR :

➔ Entrez dans le bâtiment le plus proche, ne restez pas dans la rue, ni dans votre véhicule

DANS TOUS LES CAS

➔ Confiniez-vous, un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique

➔ Fermez les portes et les fenêtres, bouchez les entrées d'air et arrêtez les ventilations

➔ Eloignez-vous des fenêtres et des portes

➔ Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle

SI L'ORDRE D'EVACUATION EST DONNÉ PAR LES AUTORITES

➔ Munissez-vous de vos papiers, votre argent, vos médicaments et de vêtements chauds

➔ Coupez l'eau, le gaz et l'électricité de votre domicile

➔ Regagnez le point de rassemblement qui vous sera précisé

APRÈS

➔ Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter votre abri

➔ Dès la fin de l'alerte aérez les habitations



Canicule / Grand froid

La canicule représente un risque pour la santé lorsque ces trois conditions sont réunies :

- il fait très chaud,
- la température descend très peu la nuit,
- cela dure plusieurs jours.

Un épisode de grand froid est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

AVANT

➔ Faites connaître les personnes à risques (personnes âgées, à mobilité réduite, en situation de grande précarité ou isolées) auprès de la Mairie afin de leur porter secours en cas d'événements climatiques extrêmes

➔ Soyez attentif à vos voisins, amis ou famille

PENDANT Canicule

➔ Buvez beaucoup d'eau mais pas d'alcool

➔ Ne faites pas d'efforts physiques intenses (sports, bricolage, jardinage)

➔ Ne restez pas en plein soleil

➔ Maintenez votre habitation à l'abri de la chaleur

➔ Portez des vêtements légers amples et clairs sans oublier un chapeau quand on est à l'extérieur

PENDANT Grand froid

➔ Mettez des vêtements chauds, couvrez particulièrement la tête, le cou, les mains et les pieds

➔ Evitez de sortir les bébés, même bien protégés

➔ Mangez bien et ne buvez pas d'alcool

➔ Maintenez un certain niveau d'activités physiques tout en évitant les efforts importants

➔ Chauffez votre logement sans surchauffer et aérez-le une fois par jour pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone

APRÈS

➔ N'hésitez pas à demander de l'aide (voisins, médecins, SAMU) si vous ressentez le moindre inconfort

Les bons réflexes dans toutes les situations



Préparez votre kit sécurité

- Radio à piles
- Lampes de poche (avec piles de rechange)
- Réserve d'eau potable et de nourriture
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Vêtements de rechange
- Couvertures
- Matériel de confinement (gros adhésif, serpillère, etc.)



Informez-vous en écoutant la radio

et respectez les consignes données par les autorités

Alouette 89.8 MHz
France Bleu Loire Océan 93.2 MHz
RCF 104.5 MHz



Ne téléphonez qu'en cas de danger vital

Libérez les lignes pour les secours



N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours



Evacuez ou confinez-vous selon la nature du sinistre



Laissez vos enfants à l'école en cas de risque imminent

Ils sont en sécurité et pris en charge.

Numéros utiles

Mairie : 02 51 05 71 78
<http://www.fougere.fr>
 Pompiers : 18 ou 112
 Gendarmerie : 17
 Samu : 15
 Météo France : 05 67 22 95 00
<http://meteofrance.com>
 Préfecture : 02 51 36 70 85



Document réalisé par la Maison des Communes de la Vendée
 et l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée
 DECEMBRE 2015

